



Conseil d'administration

320^e session, Genève, 13-27 mars 2014

GB.320/INS/INF/1

Section institutionnelle

INS

POUR INFORMATION

Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

(Genève, 27 novembre - 14 décembre 2013)

1. La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations a tenu sa 84^e session à Genève du 27 novembre au 14 décembre 2013. Elle a adopté un rapport qui, conformément à la pratique habituelle, est imprimé sous la forme d'un document de la Conférence ¹ et soumis au Conseil d'administration à sa présente session. Comme les années précédentes, le rapport de la commission a été publié en deux volumes pour des raisons de commodité.
2. Aux termes de son mandat, la commission était chargée de l'examen:
 - a) des rapports des gouvernements sur l'application des conventions qu'ils ont ratifiées (articles 22 et 35 de la Constitution);
 - b) des informations fournies par les gouvernements sur la soumission de conventions et recommandations aux autorités compétentes (article 19 de la Constitution); et
 - c) des rapports des gouvernements sur la convention (n° 131) et la recommandation (n° 135) sur la fixation des salaires minima, 1970, comme décidé par le Conseil d'administration (article 19 de la Constitution).
3. L'attention du Conseil d'administration est attirée en particulier sur l'étude d'ensemble intitulée «Système de salaires minima» qui constitue le volume B du rapport de la commission. Elle est fondée sur les rapports présentés au titre des articles 19 et 22 de la Constitution.
4. Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.

Genève, le 1^{er} février 2014

¹ BIT: *Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations*, Rapport III (Partie 1, vol. A et B), Conférence internationale du Travail, 103^e session, Genève, 2014.